

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU TREIZE AVRIL DEUX MILLE QUINZE

L'an deux mille quinze le treize avril à 18 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON SUR CHALARONNE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 7 avril 2015, sous la présidence de Monsieur Yves CLAYETTE, Maire.

Monsieur LE MAIRE ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. CLAYETTE – M. MATHIAS – M. PERREAULT M. QUIBLIER-SARBACH - M. MONTRADE – Mme LEVERT – Mme BAS-DESFARGES -- Mme FETTET-RICHONNIER – Mme RAVOUX – M. JACQUARD – M. MORRIER –Mme SOUPE – M. MORIN – Mme MOREAU – M. MARTINON – M. CURNILLON – Mme BROCHARD – Mme LOMBARD – M. BRASSEUR – Mme JOYOT – M. RENOUD-GRAPPIN Mme MEGARD.

Ont donné un Pouvoir :

Mme BIAJOUX représenté par Mme BAS-DESFARGES

Mme BLENET représentée par Mme LEVERT

M. FORAY représenté par M. RENOUD-GRAPPIN

Mme BERRY représenté par Mme JOYOT

Absents:

M. COILLARD

Mme Fabienne BAS-DESFARGES est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le compte rendu de la séance du 16 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le nouveau percepteur M. Pierre MARIOTTI, lequel indique qu'il est Marseillais d'origine et qu'il a pris son poste le 5 janvier 2015. Il déplore le fait que le nombre d'agents soit de 3,80 équivalents temps plein pour un effectif de 6 maximum. M. MARIOTTI indique qu'il est très satisfait d'avoir été nommé à Châtillon sur Chalaronne.

Monsieur le Maire présente également Mme Solange DAUJAT qui remplace M. BONVALOT en qualité d'agent de la Police Municipale depuis le 16 mars.

Rapport N° 1 : Attribution des subventions 2015 : Approbation

Monsieur le Maire cède la parole à M. Patrick MATHIAS, lequel indique que suite à la réunion de la commission éducation / culture qui s'est déroulée le 24 mars 2015, il est proposé d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

Subventions 2015 Culture 55 307 €

But	ASSOCIATIONS	Demandes subventions 2015	Demandes exceptionnelles 2015	Propositions demandes exceptionnelles 2015 (sur présentation de factures)	Propositions subventions 2015	Solidarité Nationale -10%	Total propositions 2015
Culture	ACADÉMIE DE LA DOMBES	1 000 €	1 000 €		500 €	-50 €	450 €
Culture	AMICALE France-QUÉBEC	700 €			500 €	-50 €	450 €
Culture	Amitiés COLCEAG 0,35 € par habitants	1 729 €			1 729 €	-173 €	1 556 €
Culture	ARTIS	650 €	1 065 €	1 065 €	650 €	-65 €	1 650 €
Culture	CHATILLON CHANTE	1 000 €			800 €	-80 €	720 €
Culture	CODEPA Festival de Théâtre	10 000 €			9 000 €	-900 €	8 100 €
Culture	CREATELIERS	500 €			500 €	-50 €	450 €
Culture	CULTURLOISIR	800 €			400 €	-40 €	360 €
Culture	JUMELAGE (cadeaux aux écoles)	590 €			590 €	-59 €	531 €
Culture	Jumelage Wactersbach 0,35 € par habitants	0 €				0 €	0 €
Culture	LA PIE QUI GRATTE ADULTES	2 600 €			2 600 €	-260 €	2 340 €
Culture	LA PIE QUI GRATTE ENFANTS	3 000 €			3 000 €	-300 €	2 700 €
Culture	LES AMIS DE L'ORGUE	1 500 €			1 200 €	-120 €	1 080 €
Culture	OMC	30 000 €			30 000 €	-3 000 €	27 000 €
Culture	SAINT-GUIGNEFORT	800 €	600 €	Achat de livres	500 €	-50 €	450 €
Culture	TRADITION SUR CHALARONNE	300 €	2 747 €	0 €	300 €	-30 €	270 €
Culture	UNION MUSICALE	8 000 €			8 000 €	-800 €	7 200 €

63 169 €	5 412 €	1 065 €	60 269 €	-6 027 €	55 307 €
----------	---------	---------	----------	----------	----------

Subventions 2015 Sports

35 735 €

But	Associations	Demandes subventions 2015	Demandes exceptionnelles 2015	Propositions demandes exceptionnelles 2015 (sur présentation de factures)	Propositions subventions 2015	Solidarité Nationale -10%	Total propositions 2015
Sports	Athlétisme Châtillonnais (VAILLANTE)	4 000 €	500 €	0 €	4 000 €	-400 €	3 600 €
Sports	A.B .C . - Boules	400 €			300 €	-30 €	270 €
Sports	A.C.P. - Pétanque	1 000 €	500 €	500 €	800 €	-80 €	1 220 €
Sports	A.V.S. - Archers	500 €			400 €	-40 €	360 €
Sports	Autour de la danse	500 €			500 €	-50 €	450 €
Sports	C.C .C . - Cyclisme	2 200 €	1 350 €	0 €	2 000 €	-200 €	1 800 €
Sports	Cheval en Chalaronne	1 000 €	500 €	500 €	1 000 €	-100 €	1 400 €
Sports	E.C.J . - Judo	1 500 €			1 500 €	-150 €	1 350 €
Sports	Échecs	300 €			300 €	-30 €	270 €
Sports	F.C.D.B. Football	7 000 €			6 000 €	-600 €	5 400 €
Sports	Gaule Châtillonnaise	220 €			200 €	-20 €	180 €
Sports	Gym Loisirs Club	100 €			100 €	-10 €	90 €
Sports	Gymnastique volontaire	250 €			250 €	-25 €	225 €
Sports	K.C .C . - Karaté	1 200 €	800 €	500 €	1 000 €	-100 €	1 400 €
Sports	CLUB DE MODÉLISME		300 €	300 €		0 €	300 €
Sports	LES AMIS DE L'AVICULTURE	1 000 €			500 €	-50 €	450 €
Sports	Rotary Course semi-marathon		2 000 €	2 000 €			2 000 €
Sports	Musculation	100 €	1 300 €	1 000 €	100 €	-10 €	1 090 €
Sports	Office Municipal des Sports	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Sports	R.T .C . - Rugby	3 000 €	745 €	600 €	3 000 €	-300 €	3 300 €
Sports	Sport N'Co		2 000 €	720 €		0 €	720 €
Sports	T.C .C . - Tennis	2 500 €			2 000 €	-200 €	1 800 €
Sports	VAILLANTE – Gymnastique	1 500 €			1 000 €	-100 €	900 €
Sports	VAILLANTE - Handball	1 400 €			1 400 €	-140 €	1 260 €
	Total des subventions à caractère sportif						

	total	29 670 €	9 995 €	6 120 €	26 350 €	-2 635 €	29 835 €
--	--------------	-----------------	----------------	----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Attribution des subventions sportives de haut niveau, à titre exceptionnel pour l'année 2014

Associations qui ont sollicité	demande	Proposition
	2014	2014
VAILLANTE - Athlétisme	3 290,53 €	2 156,74 €
K.C.C. - Karaté	600,00 €	393,26 €
		2 550 €

	Réserve affectée aux sportifs de haut niveau 2015:	
		2 000,00 €

	Manifestations sportives événementielles 2015 :	
Sports	Prix cycliste de la Ville Fleurie	1 350,00 €

Subventions 2015 Enfance et autres

380 682 €

But	ASSOCIATIONS	Demandes subventions 2015	Demandes exceptionnelles 2015	Propositions demandes exceptionnelles 2015 (sur présentation de factures)	Propositions subventions 2015	Solidarité Nationale -10%	Total propositions 2015
autre	Association des commerçants / artisans Chatillonnais ACICA		384 €		380 €	0 €	380 €
autre	Mutuelle générale du personnel des collectivités locales	115,00 €			115,00 €	-12 €	104 €
autre	Age d'Or	300,00 €			300,00 €	-30 €	270 €
autre	Prévention routière	100,00 €			100,00 €	-10 €	90 €
autre	AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS	100 €			100 €	-10 €	90 €
autre	Amicale du secteur C8	100 €			100 €	-10 €	90 €
autre	AMICALE SAPEURS POMPIERS	2 000 €			2 000 €	-200 €	1 800 €
autre	ANCIENS COMBATTANTS	350 €			350 €	-35 €	315 €
autre	COMITE DE LA FOIRE	5 000 €			5 000 €	-500 €	4 500 €
autre	Délégation cantonale	40 €			40 €	-4 €	36 €

	Éducation Nationale						
autre	DÉLÉGATION DES MISS	1 000 €	500 €	400 €	1 000 €	-100 €	1 300 €
autre	DONNEURS DE SANG	250 €			250 €	-25 €	225 €
autre	FNATH	300 €			300 €	-30 €	270 €
	totaux	9 655 €	884 €	400 €	10 035 €	-1 004 €	9 432 €

But	ASSOCIATIONS	Demandes subventions 2015	Demandes exceptionnelles 2015	Propositions demandes exceptionnelles 2015 (sur présentation de factures)	Propositions subventions 2015	Total propositions 2015
autre	AMICALE DU PERSONNEL	30 000 €			30 000 €	30 000 €
Éducation	APEL SAINT-CHARLES	300 €			300 €	300 €
Éducation	APIC	150 €			150 €	150 €
Éducation	OGEC ST-CHARLES	26 000 €			26 000 €	26 000 €
Éducation	Association sportive collège Eugène Dubois	300,00 €	200,00 €	200 €	300 €	500 €
Éducation	Association sportive collège St Charles	300,00 €	200,00 €	200 €	300 €	500 €
Éducation	SOU DES ÉCOLES LAÏQUES COMMERSON	300 €			300 €	300 €
	totaux	57 350 €	400 €	400 €	57 350 €	57 750 €

But	ASSOCIATION Centre social la Passerelle	réalisé 2014	Total propositions 2015
Enfance	Subvention d'équilibre	222 000 €	227 000 €
Enfance	Restauration scolaire	9 935 €	10 000 €
Enfance	Subvention PEDT (CEL)	21 000 €	21 000 €
Enfance	Coordination (poste PEDT)	10 000 €	10 000 €
Enfance	Rythmes scolaires (Fond d'amorçage versé en 2015)	11 500 €	20 500 €
Enfance	Rythmes scolaires (équilibre)		25 000 €

Glissement Rythmes scolaires

TOTAL	274 435 €	313 500 €
--------------	------------------	------------------

A l'issue du débat, Monsieur le Maire cède la parole à Mme Françoise JOYOT pour deux questions, à savoir : « *Existe-il une convention de partenariat avec l'Amicale du Personnel puisque la subvention accordée dépasse 23.000 € ?* ». La deuxième question a trait aux nouveaux rythmes scolaires, Mme Françoise JOYOT souhaite savoir si les temps d'activités périscolaires seront toujours gratuits pour les familles pour l'exercice 2015-2016. Par ailleurs, elle se félicite du montant de la subvention octroyée au centre social pour ses différentes activités.

En réponse à la première question, M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH indique que, bien entendu, il existe une convention de partenariat avec l'Amicale du Personnel comme la loi l'impose.

Pour ce qui concerne la gratuité des TAP, M. Patrick MATHIAS indique que l'une des possibilités de financement prévues avait été réfléchiée pour une participation des familles à hauteur de 20 € par an et par famille mais qu'en définitive les élus avaient tranché pour un financement des rythmes scolaires par l'ensemble de la population à savoir prise en charge dans le cadre de la fiscalité locale. Par voie de conséquence, la gratuité des TAP sera appliquée pour les enfants des familles de Châtillon pour (2015-2016).

Monsieur le Maire rajoute que pour l'instant il ne s'agit que de l'année 2015/2016 et que pour les années suivantes, cela fera l'objet d'une nouvelle réflexion.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de l'ensemble des subventions ci-dessus détaillées pour 2015, sachant que M. Michel RENOUD-GRAPPIN ne participe pas au vote pour la Délégation Cantonale de l'Education Nationale, M. Pascal CURNILLON ne participe pas pour l'Association de Pêche, Mme Lucette LEVERT ne participe pas pour la subvention versée à l'Age d'Or et M. Thierry MORIN ne participe pas au vote pour l'Union Musicale.

Rapport N° 2 : Fiscalité 2015 / Fixation des Taux (T.H. – T.F.B.- T.F.N.B.- C.F.E.)

Monsieur le Maire cède la parole à M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH qui indique que pour mémoire les taux de la fiscalité 2014 sont :

- TH : 15,83 %
- TFB : 16,54 %
- TFNB : 46,66 %
- CFE : 21,82 % (cotisation foncière des entreprises).

Afin de pallier la baisse de la DGF notamment (- 18 %) et pour contenir les dépenses de fonctionnement en particulier la hausse de la dette, Monsieur le Maire propose d'augmenter de 7 % les taux pour 2015, ce qui donne :

- TH : 16,94 %
- TFB : 17,70 %
- TFNB : 49,93 %
- CFE : 23,35 %

A l'issue de la présentation, M. le Maire fait, avant la discussion, une déclaration préalable concernant la situation financière de la commune à savoir : « *Nous vivons effectivement comme toutes les communes de France, des heures difficiles pour l'élaboration de notre budget. Le gouvernement a brutalement réduit les dotations aux communes et créé de nombreuses dépenses obligatoires. Nous serons obligés par conséquent, comme en de nombreux endroits, de choisir des options déchirantes que j'avais jusqu'alors réussi à épargner à Châtillon et sur lesquelles je m'étais engagé au moins sur le premier mandat. Il faut noter que les protestations des Maires montent un peu partout. C'est donc certainement une affaire à suivre attentivement mais pour autant c'est la proposition que je vous fais. En fait, on ne va même pas couvrir avec cette augmentation de 7 % la somme qui nous est prélevée sur les dotations.* »

Monsieur le Maire cède la parole à M. Michel RENOUD-GRAPPIN, lequel déclare les points suivants : « *Tout est dit dans le rapport pour justifier la hausse de 7% des impôts locaux qui représente 350 000 €. Je vous cite : « pallier la baisse de la DGF et contenir l'impact de la hausse de la dette ». Pour nous la baisse de la DGF, que nous regrettons comme vous, constitue, hélas une réalité obligée, un signal aux collectivités locales. Un signal aussi, à l'exemple de l'État pour qu'elles réduisent leur voilure. Vous nous dites que 7% ne vont pas couvrir la baisse des participations de l'Etat alors que dans les budgets que vous proposez, les dotations de l'État représentent 195 000 € sur 350 000 €. Pour nous, augmenter les impôts pour compenser cette baisse de la DGF, c'est l'inverse du but raisonnable qui devrait être recherché. De plus, majorer cette hausse de l'impôt, liée à la dégradation de la dette et ça simultanément, c'est appliquer aux contribuables Châtillonnais une double peine, que nous estimons en ce qui nous concerne inacceptable. Donc en conséquence, nous nous prononcerons contre votre proposition d'augmentation de 7 %. ».* »

A l'issue des remarques de M. Michel RENOUD-GRAPPIN, Monsieur le Maire demande à celui-ci les sources de l'augmentation des impôts qu'il situe à 350.000 € alors que Monsieur le Maire fait observer que cela devrait représenter environ 210.000 €, soit $3.000.000$ de produit de fiscalité $\times 7\% = \sim 210.000$ €.

Suite à cette remarque, il s'ensuit une diatribe entre les représentants de chaque option (Monsieur le Maire et M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH) d'un côté et M. Michel RENOUD-GRAPPIN de l'autre. Il est apparu que les deux tendances avaient raison puisque le montant de la seule application des taux s'élève bien à 210.000 € et que le montant du produit fiscal égal « aux taux plus les bases » s'élève à 318.000 €.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Michel RENOUD-GRAPPIN, lequel indique qu'une augmentation de la fiscalité de 3 % seulement aurait été suffisante pour pallier à la baisse de la DGF.

En réponse, M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH indique qu'il n'avait jamais été dit que la hausse de la fiscalité servirait uniquement à compenser la baisse de la DGF mais également à financer l'augmentation des frais de fonctionnement et que c'était la

première fois que la majorité actuelle procédait à une augmentation de la fiscalité en huit ans alors que la majorité précédente y avait eu recours trois fois pendant dix-huit ans.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve l'augmentation de 7 % des taux de la fiscalité locale par 20 voix pour et 6 voix contre (M. Guy FORAY, M. Michel RENOUD-GRAPPIN, M. Patrick BRASSEUR, Mmes Françoise JOYOT, Jacqueline BERRY et Isabelle MEGARD).

Rapport N° 3 : Approbation du budget primitif 2015

A. Budget général

Monsieur le Maire cède la parole à M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH, lequel indique que le budget de l'exercice 2015 a été établi avec :

- 1) La reprise des résultats de l'année 2014, suite au vote du Compte Administratif 2014, à savoir :
 - a. un excédent de fonctionnement de 1 184 125,92 € affecté à la section d'investissement (c/1068).
 - b. un excédent de la section d'investissement de 256 380,68 € (c/001).
- 2) Un montant de dépenses restant à réaliser au 31 décembre 2014 de 2 170 664,40 € et de 719 688,24 € en recettes.

Présentation du Budget Primitif 2015

A) Section de fonctionnement :

1)Dépenses :

<u>DEPENSES</u>		
CHAPITRES	Réalisées 2014	Budget Primitif 2015
011.Charges à caractère général	1 772 873,79	1 903 742,44
012. Charges de personnel	2 444 495,01	2 520 000,00
014. Atténuation de produits	74 264,00	85 000,00
65.Charges de gestion courante	850 595,67	1 003 500,00
66. Charges financières (intérêts)	444 968,74	510 000,00
67. Charges exceptionnelles	6 132,77	41 000,00
TOTAUX dépenses réelles	5 593 329,98	6 063 242,44
Opérations d'ordre - Amortissements	780 980,71	342 090,38
TOTAUX	6 374 310,69	6 405 332,82

2) Recettes :

RECETTES		
Chapitres	Réalisées en 2014	Budget Primitif 2015
013. Atténuation de charges (remboursement sur personnel)	98 526,21	110 000,00
70. Produits des Services	409 907,48	410 000,00
73. Impôts et Taxes	4 561 256,65	5 364 062,00
74. Dotations, subventions,	1 915 257,78	1 770 000,00
75. Produits de gestion	139 325,49	152 000,00
77. Produits exceptionnels	398 821,95	50 000,00
TOTAUX recettes réelles	7 523 095,56	7 856 062,00
Opérations d'ordre - Amortissements	35 341,05	24 648,00
TOTAUX	7 558 436,61	7 880 710,00

Le montant des recettes de fonctionnement, soit 7 880 710,00 €, par rapport aux dépenses 6 405 332,82 €, permet de dégager une somme de 1 475 377,18 € à virer à la section d'investissement.

B) Section d'investissement :

Pour couvrir les dépenses d'investissement, la Commune dispose de l'autofinancement, du FCTVA, des taxes d'aménagement, de la dotation aux amortissements, de subventions attendues sur quelques opérations et de l'emprunt.

Des crédits complémentaires s'avèrent indispensables pour couvrir les opérations engagées et qui restent à réaliser :

Opérations d'investissement en cours :

<u>Opérations</u>	<u>Dépenses</u>
233 Electrification Eclairage Public	208 000.00
491 Aménagement Arboretum	7 000.00
493 Travaux + matériel sécurité	15 000.00
498 Nouvelle piscine	4 600 000.00
520 Véhicules + matériel Voirie Espaces Verts	40 000.00
525 Valorisation patrimoine bâti	20 000.00
539 Eclairage public SIEA	50 000.00
543 Sanitaires école primaire	9 000.00
546 Informatique	17 000.00
	4 966 000.00

Opérations nouvelles :

Programme Voirie	160 000.00
------------------	------------

Illuminations	10 000.00
Poste EDF rue Bergerat	75 000.00
Ponton Jardins Familiaux	40 000.00
Instruments Musique	3 200.00
Mobilier Médiathèque	3 000.00
	<hr/>
	291 200.00

TOTAL 5 257 200.00

Les travaux d'investissement s'élèvent à 5 257 200.00 €. A cette somme il faut rajouter le remboursement du capital 1 080 000,00 € et des cautions 28 080,00 €, ce qui porte le montant des dépenses à 6 365 280.00 €. Il faut également rajouter les restes à réaliser 2 170 664.40 €, et les amortissements sur subventions soit 24 648,00 €. Ce qui donne un total de dépenses de 8 560 592.40 €.

Les recettes d'investissement :

Le montant des subventions d'investissement s'élève à 11 930,00 €, selon la répartition suivante :

Subvention Instruments musique	930,00
Subventions Arboretum	9 000,00
Subvention Cimetière	2 000,00

TOTAL :

11 930,00

Il convient de rajouter :

- l'excédent d'investissement	256 380,68
- Taxes d'aménagement	120 000,00
- FCTVA	530 000,00
- l'affectation de résultat 2014	1 184 125,92
- le virement de la section de fonctionnement	1 475 377,18
- les amortissements	342 090,38
- les restes à réaliser	719 688,24
- Ventes	821 000,00
- Cautions	30 000,00

Ce qui donne un total de

5 490 592,40

Il convient donc pour équilibrer la section d'investissement d'inscrire un emprunt à hauteur de 3 070 000,00 €.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote du budget 2015.

A l'issue de la présentation, M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH indique que la commune a bénéficié d'une très bonne surprise puisque le transfert de la société ABBOTT à la société MYLAN a généré une recette exceptionnelle de 506.000 € au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Monsieur le Maire indique que toute la commune peut s'en réjouir d'autant que MYLAN souhaite développer son activité sur le site de Châtillon sur Chalaronne.

Monsieur le Maire fait la déclaration suivante : « la baisse de la dotation globale de fonctionnement s'élèvera à environ 456.000 € pour la commune entre 2014 et 2017. Et pour la seule année 2015, la perte de dotation supportée par la commune est de 169.942 € pour la seule DGE. Concernant le fonds de péréquation, la contribution de la commune passe de 64.000 à 85.000 € 50 selon une estimation, soit environ plus de 20.000 auxquels il faut ajouter les dépenses liées aux temps d'activités périscolaires soit à peu près 322 € par enfant x 300, ce qui fait 90.000 €. La contribution au Service Départementale d'Incendie et de Secours n'a pas baissé, elle sera de 90.675 € auxquels s'ajoutent 14.512 € d'allocation vétérans. C'est aussi l'instruction du droit des sols qui s'élève pour sa part à 4.357 €. (A noter que l'allocation vétérans ne se réglait jusqu'alors, pas de cette façon-là. Sans oublier que de nouveaux équipements ont engendré des prises en charge d'amortissement et de fonctionnement tels que la Halle Sportive, l'agrandissement du centre social et du restaurant scolaire, la mise en service de la médiathèque, la salle de l'Etoile, les services techniques. En matière de service de santé, nous avons mis à disposition gracieusement le terrain de l'avenue Maréchal Foch dans le but d'apporter à nos concitoyens une offre de soins de proximité et de qualité. Ce terrain avait été acheté à cet effet en 2009 et nous versons toujours et encore chaque année 208.000 € représentant les intérêts et le capital pour les travaux préfinancés par CITELUM dans le cadre du partenariat public/privé. (Nous ne sommes pas au bout du procès à mon avis) à précisé M. le Maire. Face à la baisse des dotations et à la hausse des prélèvements, nous proposons une hausse des taxes, pas trop élevée certes, mais qui efface seulement la baisse de dotations de l'Etat sur la seule année 2015, soit une somme globale de 210.000 € qui seront répartis sur l'ensemble des Châtillonnais à travers la T.H., la T.F.B., la C.E.E. et la C.F.E. Les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 2006 à Châtillon, cela a déjà été dit, grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics et sans négliger les programmes d'entretien des bâtiments et matériels, des constructions et mises en place de nouveaux équipements. Néanmoins, nous sommes contraints en 2015, la mort dans l'âme, de demander un effort supplémentaire aux Châtillonnais sachant que la conjoncture actuelle est difficile pour les ménages et pour les collectivités locales. Donc ainsi qu'il vous a été proposé c'est une hausse de l'ordre de 7 % sur les quatre taxes que nous vous proposons.

« On peut dire en fait que dans l'implication sur la maison médicale, la commune doit versée à LOGIDIA 100 000 € pour compenser l'absence de subvention de la Région Rhône-Alpes » à précisé M. le Maire.

Il cède la parole à M. Michel RENOUD-GRAPPIN, lequel indique qu'il s'était bien aperçu que la taxe aux droits de mutation avait fait un bon exceptionnel et qu'il pensait bien qu'il s'agissait du transfert d'ABBOTT à MYLAN. Par ailleurs, M. Michel RENOUD-GRAPPIN souhaite connaître le contenu de l'article dénommé « Honoraires » qui a été également crédité de façon importante (+ 70.000 €), ainsi que le montant de la provision inscrite au titre de la régie de la piscine.

En réponse, M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH indique que l'article concernant les honoraires a été augmenté pour tenir compte du portage financier qui doit être payé à l'Etablissement Public Foncier à hauteur de 11.000 € pour la maison « PEREZ » et que le coût de la régie figure dans les honoraires pour 60.000 € si la piscine ouvre à la fin de l'année comme il est prévu.

Monsieur le Maire cède la parole à M. Michel RENOUD-GRAPPIN, lequel indique que le budget est soumis à deux tendances opposées qui traduisent l'embarras de la majorité. D'une part il y a une compression maximum des dépenses courantes en fonctionnement, y compris par rapport aux subventions des associations qui pourraient être en difficulté, et d'autre part par l'inscription de sommes importantes pour mener à bien le projet de la piscine. Il indique que la commune échappe en 2015 à l'asphyxie grâce à la recette exceptionnelle de la taxe additionnelle aux droits de mutation suite à la mutation entre ABBOTT et la société MYLAN, et d'autre part, grâce à la recette des ventes des propriétés communales acquises au fil du temps. Il considère que le budget d'investissement est « cannibalisé » par la piscine puisqu'il prétend que plus rien n'est inscrit pour le développement de la zone d'activités, pour la dernière tranche de remise en état du centre culturel, pour le projet de voirie et de réseaux, pour l'office du tourisme et rien non plus pour l'amélioration urbaine ou les projets d'urbanisme. Il indique que son groupe votera donc contre le budget et il émet de vives réserves sur ce budget.

En réponse, Monsieur le Maire cède la parole à M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH, lequel rappelle que s'agissant de la vente des « bijoux de famille », la DDT n'est toujours pas vendue et que si la commune a réussi à vendre la moitié du terrain d'Intermarché pour 300.000 €, il considère que cela était inespéré compte tenu du fait que la commune a longtemps pensé ne pas pouvoir vendre ce tènement acquis aux conjoints BRUN à un prix très important. M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH s'étonne également des remarques de M. Michel RENOUD-GRAPPIN sur l'absence de travaux d'investissement, hors piscine, puisqu'en commission de finances il a été remis à chaque membre de la commission toute la liste des travaux, notamment en voirie pour 200.000 €, et de lister le détail des programmes du chapitre voirie où il y a notamment des reprises, d'aménagements urbains. De son point de vue, il est faux de dire que la commune n'a pas prévu de travaux d'investissement en 2015.

Monsieur le Maire rajoute qu'une ligne est prévue pour l'achat de terrain pour l'extension de la zone artisanale et que concernant l'office du tourisme, seule l'amenée de réseaux est concernée pour l'année 2015. Enfin, pour ce qui concerne les associations, Monsieur le Maire indique que certaines ont une trésorerie très importante et ne nécessitent pas d'être forcément subventionnées. Sans faire d'inquisition, Monsieur le Maire indique que les associations ne seront pas forcément subventionnées de façon automatique dans les années prochaines et que d'autre part l'aide de la collectivité n'est pas faite pour « se payer des voyages ou des banquets ».

Monsieur le Maire se dit « optimiste » pour ce qui concerne le fonctionnement de la piscine et il rappelle toutes les actions que la commune a déjà réalisées en matière d'aménagements urbains, etc., à savoir l'amélioration de toutes les entrées de ville (route de Sandrans, route de Marlieux, route de Bourg et route de Saint Trivier). Il souligne que concernant l'entretien de la ville, les employés de la commune travaillent avec du matériel neuf, que la ville est propre qu'elle est toujours très fleurie, et ce malgré les contraintes financières. D'autre part, Monsieur le Maire indique qu'il ne pouvait pas deviner trois ans à l'avance qu'elle serait la position de l'Etat en matière de dotation. Il rappelle que sur les 11 milliards d'économie demandée aux collectivités territoriales, 7 milliards relèvent des communes.

Monsieur le Maire cède la parole à M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH, lequel rappelle à M. Michel RENOUD-GRAPPIN que certes la DSP de la piscine va coûter à

la commune mais il fait observer que le coût du déficit de la piscine plein air ancienne augmenté du coût de l'éclairage public par CITELUM revient plus cher à la commune que le déficit prévu de la future piscine.

Monsieur le Maire cède la parole à Mme Françoise JOYOT, laquelle stipule que lorsqu'elle entend parler du désengagement de l'Etat, elle souhaite que l'on dise « désengagement de l'Etat de crise » puisque la crise était annoncée en 2008. Elle dit avoir trouvé bizarre le fait de lancer une opération de l'importance de la piscine au moment où la crise était annoncée.

Monsieur le Maire lui a rétorqué qu'elle tenait sans doute les mêmes propos entre 2008 et 2012 en disant « ce pauvre Etat ».

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal a approuvé le vote du budget par 20 voix pour et six voix contre (M. Guy FORAY, Madame Jacqueline BERRY, M. Michel RENOUD-GRAPPIN, M. Patrick BRASSEUR, Mme Françoise JOYOT et Mme Isabelle MEGARD).

B. Approbation du budget primitif 2015 – budget de l'assainissement

Monsieur le Maire cède la parole à M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH qui rappelle que le budget de l'exercice 2015 a été établi avec :

La reprise des résultats de l'exercice 2014, suite au vote du Compte Administratif 2014, à savoir :

- a) un excédent d'exploitation de 547 174,09 €, inscrit au compte 002 pour un montant de 494 730,33 €, et au compte 1068 pour un montant de 52 443,76 €.
- b) un déficit d'investissement de 13 216,20 € inscrit au compte 001.

Le montant des dépenses restant à réaliser au 31 décembre 2014 s'élève à 102 280,56 € et à 63 053,00 € en recettes.

Le montant du capital restant dû de la dette au 1^{er} janvier 2015 s'élève à 499 527,52 €. Le montant des dépenses d'exploitation s'élève à 487 276,99 €. Les recettes d'exploitation s'élèvent à 867 888,32 €, (y compris l'excédent de fonctionnement reporté, soit 494 730,33 €).

Pour ce qui concerne la section d'investissement, nous inscrivons les sommes suivantes :

- opération 72 : travaux divers : 23 000,00 €
- opération 76 : travaux suite schéma assainissement : 311 000,00 €

M. le Maire propose de procéder au vote du budget assainissement 2015.

A l'issue de la présentation par M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH, Monsieur le Maire cède la parole à M. Michel RENOUD-GRAPPIN, lequel souhaite savoir en matière d'investissement de l'assainissement quels sont les travaux prévus ?

En réponse, M. Philippe PERREAULT indique que les 311.000 € prévus passent par une consultation sur une durée de trois ans et que le cahier des charges est en cours d'élaboration mais ne permet pas encore à l'heure actuelle d'avoir la connaissance des travaux prioritaires.

Monsieur le Maire rajoute qu'en matière d'assainissement il y a de nombreux points à revoir notamment entre le réseau unitaire et le réseau séparatif. Il rajoute que la Commune est toujours en contentieux concernant l'entreprise ALFA LAVAL pour la rénovation de la station d'épuration.

Monsieur le Maire cède la parole à M. Patrick BRASSEUR, lequel souhaiterait savoir si la mise au point du programme de travaux d'assainissement fera l'objet d'une commission de travaux et il déplore qu'il y ait peu de réunion de commission de travaux à ce jour.

En réponse, M. Philippe PERREAULT répond par l'affirmative mais souligne que lors des deux dernières réunions de travaux prévues, M. Patrick BRASSEUR était présent à la première mais absent à la seconde sans s'être excusé.

M. Patrick BRASSEUR précise que les deux réunions de travaux évoquées par M. Philippe PERREAULT n'étaient en fait que des visites de chantier de la piscine et que ce n'était pas de vraies réunions de travaux.

M. Philippe PERREAULT évoque la possibilité d'exclure M. Patrick BRASSEUR de la commission de travaux puisqu'il ne vient pas aux réunions, ce qui est vivement contesté par M. Michel RENOUD-GRAPPIN.

Monsieur le Maire met un terme à cette polémique et, sur sa proposition, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget assainissement 2015.

C. Approbation du budget primitif de l'eau

Monsieur le Maire cède la parole à M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH, lequel indique que le budget de l'exercice 2015 a été élaboré avec :

- 1) la reprise des résultats de l'exercice 2014, suite au vote du Compte Administratif 2014, à savoir :
 - a) un excédent de fonctionnement de 363 101,13 €, inscrit au compte 002.
 - b) un excédent d'investissement de 277 140,44 € inscrit au compte 001.
- 2) le montant des dépenses d'investissement restant à réaliser au 31 décembre 2014 s'élève à 180 502,38 € et à 32 000,00 € pour les recettes restant à réaliser.

Le montant des dépenses d'exploitation s'élève à 95 014,05 €. Les recettes d'exploitation s'élèvent à 573 716,44 €, (y compris l'excédent d'exploitation reporté, soit 363 101,13 €).

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, nous inscrivons les sommes suivantes :

- Alarmes relevés compteurs : 18 000,00 €.

- Renouvellement canalisations : 115 000,00 €.
- Extension réseau eau potable Ripasson : 32 000,00 €

M. le Maire propose de procéder au vote du budget eau 2015

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget de l'eau.

D. Approbation du budget primitif du camping

Monsieur le Maire cède la parole à M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH, lequel rappelle que le budget de l'exercice 2015 a été élaboré avec la reprise des résultats de l'exercice 2014, suite au vote du Compte Administratif 2014, à savoir :

- a) un excédent de fonctionnement de 10 235,92 € affecté au compte 1068 pour 7 288,98 € et en recettes au compte 002 pour 2 946,94 €.
- b) un déficit d'investissement de 5 046,68 € au compte 001.

Le montant du capital restant dû au 1^{er} janvier 2015 s'élève à 55 490,48 €.

Le montant des dépenses restant à réaliser au 31 décembre 2014 s'élève à 2 242,30 €.

Une somme de 16 000,00 € est rajoutée à l'opération 55 afin de financer les dépenses suivantes :

- travaux d'aménagement pour les HLL
- changement du portail
- mise en place d'un site internet

Une subvention de 27 800,00 € émanant du budget général est nécessaire pour équilibrer le budget.

M. le Maire propose de procéder au vote du budget camping 2015 et le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Rapport N° 4 : Création d'un emploi contractuel aux espaces verts / Approbation

Monsieur le Maire cède la parole à M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH qui rappelle pour mémoire que Mme DI PIETRO, agent placée en disponibilité pour convenances personnelles, devait reprendre son travail le 1^{er} juillet 2015. Par courrier, elle a indiqué qu'elle repoussait de deux ans son arrivée.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de créer un emploi contractuel de 6 mois du 1^{er} mai 2015 au 31 octobre 2015 d'une durée de 35 heures par semaine sur la base de l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe au 1^{er} échelon (IB 330).

Sur cette proposition, le Conseil municipal approuve la création de l'emploi d'adjoint technique au service espaces verts.

Rapport N° 5 : Approbation du règlement du « marché »

Monsieur le Maire cède la parole à M. Guy MONTRADE, lequel indique que suite à plusieurs réunions de la Commission « Marché hebdomadaire » et notamment celle du 1^{er} avril 2015, il vous est proposé d'approuver le règlement modifié du marché.

Les modifications portent essentiellement sur :

- Les modalités d'un tirage au sort par les commerçants alimentaires de type volant.
- Le nombre de places pour les démonstrateurs.
- D'autres modifications plus mineures vous seront commentées par le rapporteur.

Le Maire propose d'adopter le règlement modifié du « Marché ».

M. Guy MONTRADE rajoute que l'article 1 a été modifié dans la mesure où les commerçants non sédentaires abonnés alimentaires ne peuvent déballer qu'après 6 heures du matin et que la mise en place du « banc » doit être terminée à 8 heures pour le commerce alimentaire.

M. Guy MONTRADE a également commenté l'article 2 concernant la distribution des places et a confirmé qu'une seule place était réservée pour les commerçants non sédentaires volants.

Monsieur le Maire a indiqué pour sa part qu'il fallait passer par un toilettage pour régler quelques dysfonctionnements mais que d'une façon générale le marché se passait très bien grâce à l'implication de M. Guy MONTRADE et la rigueur de la Police Municipale.

Pour répondre à plusieurs questions de M. Michel RENOUD-GRAPPIN par rapport au tirage au sort pour les commerçants alimentaires, M. Guy MONTRADE indique qu'effectivement il n'y avait pas d'emplacement pour le tirage au sort précédemment, que par ailleurs trois abonnés supplémentaires ont été accrédités et que certains commerçants de type volant étaient plutôt qualifiés de « chers ».

Monsieur le Maire cède la parole à Mme Isabelle MEGARD, laquelle indique qu'elle a un retour d'un marchand de légumes bio qui a été refusé alors qu'il vient depuis plus de deux ans.

En réponse, M. Guy MONTRADE indique que celui-ci n'est pas abonné et que pour être abonné il faut patienter de nombreuses années quelquefois.

Pour Monsieur le Maire, chaque commune est responsable de son propre règlement qui est peut être différent des autres et que la commune de Châtillon applique le sien avec une certaine rigueur.

Monsieur le Maire cède la parole à M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH, lequel précise que la liste des commerçants habilités à participer au tirage au sort est déterminée par la commission paritaire des commerçants non sédentaires qui se réunit une fois par an et que sur le périmètre des halles, un seul emplacement est réservé pour

le tirage au sort et encore pas totalement puisqu'il peut être affecté à des stands d'associations.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le nouveau règlement modifié du marché hebdomadaire.

Rapport N° 6 : Remboursement d'un sinistre par la M.A.E. : Approbation

Monsieur le Maire cède la parole à M. Jean-Pierre QUIBLIER-SARBACH, lequel indique pour information qu'un collégien a brisé le 10 juin 2014 une vitre du gymnase de l'Europe.

Une déclaration a été effectuée auprès de la M.I.C., laquelle s'est retournée contre la M.A.E., assureur des parents. La réparation a coûté à la ville 326,10 € (facture des établissements SERRE), que la M.A.E. rembourse intégralement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve ce remboursement de sinistre par la M.A.E.

Rapport N° 7 : Actes de gestion du Maire (article 2122-22 du CGTC)

Aucun acte de gestion n'a été pris depuis la dernière réunion du Conseil municipal de mars.

Rapport N° 8 : Informations du Maire

- Prochaine réunion du Conseil municipal : elle se déroulera le 18 mai 2015 à 18 heures 30.
- Commémoration du 8 mai : elle se déroulera à 11 heures le 8 mai 2015.
- Demandeurs d'emploi : au 15 mars, 266 personnes étaient au pôle emploi dont 147 hommes, 119 femmes et 224 indemnisés.
- Département de l'Ain : le Comité de Fleurissement a classé le département de l'Ain dans les départements fleuris, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

Rapport N° 9 : Informations des adjoints

a. M. Patrick MATHIAS

- Conseil municipal d'enfants : il se déroulera le 19 mai 2015 à 17 heures au cours de la séance de projets qui seront présentés par les jeunes.

- Communauté de Communes de Chalaronne Centre : M. Patrick MATHIAS informe l'assemblée qu'un plan éducatif territorial intercommunal sera élaboré dans les semaines à venir. De plus, M. Patrick MATHIAS va mettre en place un conseil intercommunal d'enfants au sein de la communauté.
- Label « Les plus beaux détours » : ce label a transmis les guides 2015. Un exemplaire a été distribué à chacun des membres du Conseil municipal.

b. Mme Fabienne BAS-DESFARGES

- Modification des tarifs du camping : elle indique qu'il convient de revoir la délibération du 17 novembre 2014 qui fixait les tarifs 2015 puisque les périodes de saison posent une difficulté de paramétrage. Elle propose, ce qui est accepté par l'assemblée, de fixer les tarifs basse saison du 18 avril au 30 juin et du 1^{er} septembre au 5 octobre, et pour la haute saison du 1^{er} juillet au 31 août.
- Camping : l'ouverture se fera le 18 avril 2015 et les gérants sont à pied d'œuvre pour cette ouverture.
- Le site internet a été complètement modifié.

c. M. Guy MONTRADE : rappel des dates des manifestations de fin avril à mai

- Week-end du 18 et 19 avril 2015 : foire exposition aux Halles et en centre-ville organisée par le Comité de la Foire.
- 27 avril 2015 : courses hippiques.
- 3 mai 2015 : farfouille du Sou des Ecoles Commerson sous les Halles.
- 4 mai 2015 : courses hippiques à l'hippodrome.
- 8 mai 2015 : commémoration du 8 mai 1945, rendez-vous devant la mairie.
- 8 mai 2015 après-midi : semi-marathon organisé par le Rotary.
- 9 mai 2015 : rallye des étangs organisé par le Cercle Cycliste Châtillonnais.
- 16 mai 2015 : seront organisés une vente de pâtisseries par l'Amicale du Potager Fleuri, la Fête des Plus Beaux Détours et la Nuit Européenne des Musées au musée Tradition & Vie.
- 18 mai 2015 : courses hippiques à l'hippodrome.

Avant de clore la séance du Conseil municipal, M. Patrick MATHIAS maire adjoint souligne la nomination de M. Yves CLAYETTE à la fonction de Vice-président du Conseil Départemental de l'Ain, nouvellement élu lors du scrutin des 22 et 29 mars

2015. M. Yves CLAYETTE a pour délégation les routes, les bâtiments et les collèges de l'ensemble du département.

Cette information a été suivie de vifs applaudissements de la part du Conseil municipal.

Monsieur le Maire clôt la séance et remercie les différents participants à savoir les membres du public et les membres du Conseil municipal, la presse en la personne de Mme Annie MONNIER pour la Voix de l'Ain et de M. Paul VACHERESSE pour le Progrès, ainsi que les agents des services municipaux à savoir Mme Solange DAUJAT, gardienne de police municipale, Mme Fabienne FLORIT, chargée de communication, Mme Marylise LENOUVEL, attachée de cabinet ainsi que M. Georges MOREL, directeur des services.

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE